

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE CLARAC**  
**Séance du 15 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 8 avril 2025

**Présent(s) :** ANDRIEU Marie-José, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration à :** BRISCADIEU Thierry (pour BASS Véronique), REULET Yves (pour MURE Marianne)

**Absent(s) excusé(s) :** CAPARROS Pierre, MURE Marianne, BASS Véronique,

**Le secrétariat a été assuré par :** ANDRIEU Marie-José

Nombres de membres en exercice :	15
Nombres de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Procuration :	2
Absent :	3

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	12 096.27 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	365 635.21 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de :	122 396.61 €
Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de :	61 035.69 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	41 422.80 €
En recettes pour un montant de :	53 904.32 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	122 011.36 €
--	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	199 361.86 €
---	--------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	227 309.04 €
---	--------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et année dessus

Le Maire,

MANENT-MANENT Jean-Paul

